



DEMANDE D'INSCRIPTION À L'INTERNAT

Sous réserve d'acceptation (Capacités d'accueil)

ANNÉE SCOLAIRE 2019 – 2020

Nom Prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../..... Classe de :

① Portable de l'élève (*obligatoire*) :

Adresse de l'élève :

CONTACTS

Nom et Prénom du responsable 1 :

Adresse postale du responsable 1 :

☎ Téléphone responsable 1 : ① Portable responsable 1 :

✉ : Adresse mail responsable 1 :

Nom et Prénom du responsable 2 :

Adresse postale du responsable 2 :

☎ Téléphone responsable 2 : ① Portable responsable 2 :

✉ : Adresse mail responsable 2 :

Correspondant supplémentaire (Obligatoire)

Nom Prénom :

Lien avec l'élève :

① Domicile : ① Portable :

Entrée à l'internat le dimanche soir

Pour les élèves dont le domicile est éloigné du lycée, la possibilité d'intégrer l'internat le dimanche soir entre 19h30 et 21h30 est proposée, mais ce avec un engagement sur l'ensemble de l'année. Dans l'hypothèse d'un empêchement temporaire imprévu le dimanche soir, l'un des deux responsables doit impérativement contacter le responsable de l'internat au [02.98.66.07.81](tel:0298660781) ou au [06 16 34 64 37](tel:0616346437), et coupler cet appel d'un courriel adressé à la vie scolaire pour le lundi matin. Dans le cas contraire, dès le dimanche soir vous serez appelé par le service de vie scolaire après 21h30 pour justification de l'absence.

Je souhaite que mon enfant intègre l'internat le dimanche soir à 19h30 :

Oui Non

Signatures : responsable 1

Responsable 2

l'élève

AUTORISATIONS DE SORTIE DE L'INTERNAT

Sorties du mercredi après-midi

- Autorisons notre enfant à sortir librement le mercredi après-midi de 12h30 à 17h55.
Cet engagement est valable pour l'année scolaire.
- Refusons que notre enfant sorte de l'établissement le mercredi après-midi.

Sorties sur le créneau 17h00 – 17h55

- Autorisons notre enfant à quitter l'établissement après ses cours et à réintégrer l'internat à partir de 17h55.
Cet engagement est valable pour l'année scolaire.
- Refusons que notre enfant quitte l'établissement sur ce créneau.

Sorties pédagogiques pour les internes

- Autorisons notre enfant à quitter l'internat dans le cadre de sorties pédagogiques, organisées et accompagnées par les membres de l'établissement ou de la fédération de surf.
- Refusons que notre enfant participe à des sorties pédagogiques pour les internes.

Important

Dans le cas où votre enfant a une inscription extérieure (sportive, artistique, code, etc.) annuelle ou ponctuelle, merci de nous fournir un justificatif écrit mentionnant les conditions de sortie (lieux, horaires, jours...).

Signatures : responsable 1

Responsable 2

INFORMATIONS IMPORTANTES

Activités du mercredi après-midi

Le lycée Laennec peut proposer des animations ou mettre à disposition des locaux (salle de musique, foyer). Les élèves pourront proposer des initiatives personnelles et envisager la faisabilité avec le conseiller Principal d'Education.

L'inscription à l'internat suppose que les parents s'engagent à :

- Organiser la prise en charge de l'élève en cas de mesures exceptionnelles d'éviction (grève, intempéries, sinistre, exclusion temporaire...).
- Prévenir en cas de retour domicile en fin de journée.
- Préciser par écrit auprès du CPE en cas de pratique sportive, culturelle, apprentissage conduite...

Signatures : responsable 1

Responsable 2

Toute sortie de l'internat doit être soumise par écrit à l'appréciation du Conseiller Principal d'Education qui peut accepter ou refuser la sortie exceptionnelle selon le motif invoqué.

Accusé de réception de la charte de l'internat

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de la charte de l'Internat du lycée Laennec, en accepte toutes les conditions et m'engage à les faire respecter par **ma fille / mon fils***.

* rayer la mention inutile

Signatures : responsable 1

Responsable 2

*l'élève avec la mention
« lu et approuvé »*